

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES**

**Avis sur la complétude de l'étude d'impact
pour le projet de reconstruction du pont de l'Île-d'Orléans entre
la Ville de Québec et l'Île-d'Orléans par le ministère des
Transports**

Dossier 3220-02-002

Le 10 septembre 2021

**Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PAÉEIE), la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de reconstruction du pont de l'Île-d'Orléans entre la Ville de Québec et l'Île-d'Orléans par le ministère des Transports du Québec est complète. En fait, il s'agit de s'assurer que tous les renseignements essentiels qu'elle doit citer, en vertu du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 42 de la Loi sur l'accélération de certains projets d'infrastructure (LQ 2020, c 27) (LACPI) sont présents.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la complétude de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Enfin, il indique le résultat de cette évaluation de complétude ainsi que la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2021-02-26	Réception de l'avis de projet
2021-03-12	Délivrance de la directive ministérielle
Du 2021-03-27 au 2021-04-25	Consultations publique et interministérielle sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2021-05-25	Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors des consultations publique et interministérielle
2021-09-07	Réception de l'étude d'impact et de son résumé
2021-09-08	Avis d'incomplétude- demande d'informations à l'initiateur
2021-09-10	Réception de l'addenda pour complétude

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le pont de l'Île-d'Orléans est l'unique lien routier entre l'île et la terre ferme, déterminant ainsi son importance fondamentale pour l'accessibilité et l'économie de la municipalité régionale de Comté de l'Île-d'Orléans. Compte tenu de la vétusté de sa structure et des éléments de sa fondation, le pont ne répond plus aux objectifs de pérennité du ministère des Transports du Québec (MTQ). Aussi, le pont ne satisfait plus aux normes géométriques en vigueur. Cela rend difficile la gestion

des entraves, l'entretien hivernal de la route et l'attrait et la sécurité de la traversée pour les usagers actifs (piétons et cyclistes).

Offrant une réponse plus adaptée aux objectifs du projet, tout en respectant les différentes contraintes liées au site, le MTQ a jugé que la construction d'un nouveau pont à haubans est la solution à privilégier pour remplacer le pont actuel. La capacité sismique du pont actuel le rend vulnérable à plusieurs égards et sa réhabilitation sismique impliquerait d'importants et coûteux travaux. Sa conservation à long terme au-delà de la mise en service du nouveau pont est risquée. Le pont existant sera donc démantelé, une fois le nouveau pont construit.

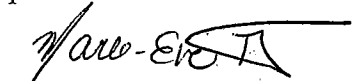
Il est prévu que le nouveau pont à haubans aura une longueur approximative de 2,1 km et sera situé à environ 120 m à l'ouest du pont actuel. Le nouveau tablier aura une largeur totale de 22,5 m et comprendra une voie de circulation par direction et des accotements conformes aux normes du MTQ qui faciliteront la gestion de la circulation en cas d'intervention sur le pont, ainsi que des pistes polyvalentes de part et d'autre du pont. Le projet prévoit également, du côté nord, la reconstruction de l'échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le nouveau pont. Du côté sud, la construction d'une nouvelle route raccordant le nouveau pont à la route 368 (côte du Pont) est aussi nécessaire.

3. ÉVALUATION DE LA COMPLÉTUDE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la complétude de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques au regard des éléments cités au bordereau de complétude. À cet égard, la vérification du dossier démontre que l'étude d'impact est complète puisqu'elle contient tous les renseignements identifiés à l'article 52 de la LACPI ainsi que de la directive du ministre, datée du 12 mars 2021. Tel que requis, l'initiateur a également déposé le résumé de l'étude d'impact. De plus, le ministre pourra, en tout temps, questionner ces éléments et demander à l'organisme public de fournir des renseignements, d'approfondir certaines questions ou d'entreprendre certaines recherches qu'il estime nécessaires conformément à l'article 31.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

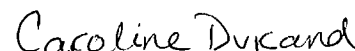
RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée est complète au sens du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 42 de la LACPI, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 45 de cette même loi.


Marie-Eve Thériault, Biologiste, M.Sc.

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques


Caroline Durand, Biologiste, M.Sc.

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques